

PARISOT FAIT CAMPAGNE



Au boulot !

VOTER PLUS POUR TRAVAILLER MOINS

65 heures de travail par semaine, ça vous dit ? Une directive européenne est débattue pour savoir si la durée de 48 heures sera remise en cause. Le choix se fera aussi dans les urnes.

Voter le 7 juin ? Après le piétinement de leur « non » majoritaire le 29 mai, des millions d'électeurs perçoivent mal l'intérêt de retourner aux urnes. Pourtant, comme toujours, les enjeux sont nombreux : si on ne s'en occupe pas, ils s'oc-

cupent de nous... L'exemple le plus immédiat pour les droits de centaines de millions de salariés français et européens est celui de la durée maxima du travail. Celle-ci a été fixée* à 48 heures par semaine avec 11 heures de repos quotidien. 48 heures, c'est encore beaucoup. Mais le principe même d'une durée maxima est un rempart décisif contre l'exploitation, contre la souffrance au travail, contre le stress. Pour protéger à la fois la santé et l'emploi.

Si, en 1993, l'Europe des quinze avait mis une limite à 48 heures, ce ne fut pas le cas de la

Grande-Bretagne qui avait négocié l'article 18 de la directive : « l'opt out ». « Opt out » signifiant en rupture avec l'ordre public social existant. Autrement dit hors la loi. Cela a été « vendu » comme un « droit » de travailler plus de 48 heures à trois conditions : que le salarié soit « libre » d'accepter ou de refuser une telle clause (bien sûr, il ne l'était pas) ; qu'il soit particulièrement surveillé par la médecine du travail (sachant que celle-ci n'a pas les moyens d'une telle surveillance) ; et que les heures soient décomptées de façon impérative au-delà de 48 heures (ce ne fut pas le cas). Une clause de revoyure de cet article 18 avait été fixée à 2003.

Ça se complique lorsque, en 2004, dix nouveaux pays qui n'avaient pas instauré la durée maxima de 48 heures ont rejoint l'Union. Au lieu de supprimer « l'opt out », 15 membres sur 27 se sont mis à l'utiliser.

Depuis cinq ans, une nouvelle directive européenne est donc âprement débattue pour savoir si la durée de 48 heures sera ou non remise en cause. Évidemment, tous les néolibéraux, Barroso & C^{ie}, les ministres du Travail (Xavier Bertrand et Valérie Létard, sa secrétaire d'État, en tête), le Parti populaire européen (PPE) y étaient favorables, défendant la possibilité de pousser jusqu'à 65 heures, avec calcul sur une « durée moyenne de travail d'un an » (au lieu de trois mois).

Si l'on prend en compte les astreintes, les « gardes inactives » (par exemple dans les hôpitaux, les transports rou-

tiers...), la semaine de travail pourrait atteindre 78 heures.

Nicolas Sarkozy, à l'occasion de la présidence française, aurait imposé cette régression si le

Avec les astreintes et les « gardes inactives » la semaine de travail pourrait atteindre 78 heures.

Parlement n'avait, le 17 décembre 2008, donné *in extremis* une majorité « contre » de 421 voix contre 273 (sur 785 députés). En adoptant les amendements d'Alejandro Cercas (du Parti socialiste ouvrier espagnol), le Parlement a exprimé son désaccord avec le Conseil sur « l'opt out », contre les « périodes inactives »

ou d'équivalences. Le 28 avril 2009, ce désaccord a été confirmé entre la Commission et le Parlement.

Ceux qui hésitent à voter doivent donc prendre conscience qu'il y a des enjeux concrets, qui justifient de sanctionner l'UMP. Avec la gauche, on n'a pas tout ce qu'on veut, mais avec la droite, on a tout ce qu'on ne veut pas.

Gérard Filoche

* Directive 93-104.

